

Rapport de la Commission ad'hoc chargée de l'étude du préavis No. 52-2015

Contribution de fr. 959'500.00 sur le fonds régional TP pour le financement d'expérimentations de courses supplémentaires pour la période horaire 2016-

2017

Monsieur le président,

Mesdames et Messieurs les conseillers,

La Commission ad'hoc chargée d'étudier ce préavis était composée de MM. Michaël ROHRER, Edgar CRETEGNY, Michel BALLY et Eric CHESAUX, rapporteur. M. Pierre-Alain SCHMIDT, l'erm nommé, était excusé. Elle s'est réunie le mardi 19 mai 2015 dans les bureaux du Conseil régional de la Rue de la Gare 25 à Nyon.

Elle tient à remercier Mmes Cornelia GALLAY, membre du CODIR, Emilie BASSETTO, assistante et M. Joël VETTER, chargé de la mobilité, pour les explications fournies.

Ce préavis est une suite logique aux préavis antérieurs concernant ce domaine. Il a été élaboré avec les représentants des bassins versants et les propositions ont été ensuite synthétisées, arbitrées et validées en Commission mobilité élargie et validées par le CODIR. Les TPN, CarPostal et la DGMR ont été associés au processus.

La mise en place de scénarios concernant les données de fréquentation est à saluer. Ces trois scénarios permettent de clarifier

- ce qui est repris par le TRV parce que les objectifs de fréquentation sont atteints
- le prolongement des mesures pour 2 ans parce que les objectifs sont partiellement atteints et que la fréquentation augmente de manière significative
- la phase de transition parce que les objectifs ne sont pas atteints et que la fréquentation stagne. Afin d'éviter un arrêt abrupte des expérimentations, le fonds TP finance 25 % des coûts pendant une période de transition de deux ans, le solde devant être supporté par les communes desservies. Si les communes ne souhaitent pas financer ces expérimentations, les paires de courses concernées sont supprimées.

A fin 2014, l'OFT a émis des avertissements concernant 3 lignes, soit les lignes TPN 10.811 et 10.813 et CarPostal 10.836 pour 2 types de remarques, soit pour cause de suroffre et de couverture des charges non atteinte.

Concernant l'ajout de la course TPN 10.811 dont le départ est prévu à 07.38 des Abériaux à Prangins, la Commission estime qu'il serait plus judicieux de la faire partir du Golf Impérial à Gland, ce qui permettrait aux passagers concernés de prendre une correspondance pour Genève à Nyon. Elle a demandé aux responsables du CRN d'établir une évaluation financière pour ce supplément de parcours.

La Commission relève que la reprise de 4 paires de courses par le TRV représente un montant de fr. 106'000.00 par an, ce qui prouve que le prolongement des expérimentations a quand même un certain intérêt.

Enfin, avec 11,5 % d'augmentation moyenne de la fréquentation en 2013 et 4,1 % en 2014, la réorganisation du réseau de transport public porte ses fruits au terme de cette première vague d'expérimentations. Ce préavis initie une nouvelle phase qui permettra de poursuivre cette dynamique.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission ad'hoc vous prie de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal du district de Nyon,

vu le préavis No. 52-15 relatif à une demande de crédit arrondi à fr. 959'500.00 et décomposé comme suit :

- Fr. 950'000.00 pour le financement des expérimentations de courses supplémentaires pour la période horaire 2016-2017 ;
- Fr. 9'500.00 pour les frais de communication ;

ouï le rapport de la Commission ad'hoc,

attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- d'accorder le crédit de fr. 950'000.00 pour le financement des expérimentations de courses supplémentaires pour la période horaire 2016-2017 ;
- d'accorder le crédit de fr. 9'500.00 pour les frais de communications ;
- d'imputer le montant total arrondi de fr. 959'500.00 sur le compte du fonds TP affecté.

Pour la Commission ad'hoc :

Michaël Rohrer

Edgar Cretegny

Michel Bally

Eric Chesaux, rapporteur

